



Mon Bilan Prévention



SAGE - FEMME

Votre rôle clé dans Mon Bilan Prévention

Mon Bilan Prévention est un moment d'échange dédié à la prévention. Il permet au bénéficiaire d'échanger avec un professionnel de santé, de comprendre et d'ajuster ses comportements, en tenant compte de son contexte de vie. 4 tranches d'âge sont concernées.

L'ensemble des informations
sont disponibles ici :



MON BILAN PRÉVENTION EN 4 ÉTAPES

Étape 1 : Repérer les risques individuels (à l'aide de l'auto-questionnaire et/ou des fiches d'aide au repérage des risques)

Étape 2 : Prioriser une ou deux thématiques.

Étape 3 : Rédiger avec le patient le Plan Personnalisé de Prévention (PPP).

Étape 4 : Orienter le bénéficiaire, si besoin, vers un parcours adapté et personnalisé : une cartographie nationale de l'offre de soin est disponible sur le site de [santé.fr](https://sante.fr).

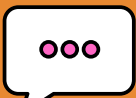
COMMENT SE LANCER ?

Aucune formation complémentaire n'est obligatoire.
Plusieurs outils sont néanmoins à votre disposition : livret de présentation, fiches thématiques, [formation sur le site de l'EHESP](#).

Une cartographie des professionnels proposant Mon Bilan Prévention existe ([santé.fr](https://sante.fr))
Cependant ce référencement n'est pas obligatoire.

Mon Bilan Prévention est rémunéré 30€ (coté RDV).
Il ne peut faire l'objet d'aucun dépassement.
Dans le cas où un besoin est identifié, il est possible d'ajouter la facturation d'un acte complémentaire sans décote (consultation, frottis ou vaccination).

Pour toute question relative à Mon Bilan Prévention, n'hésitez pas à contacter l'ARS IDF :
ars-idf-mon-bilan-prevention@ars.sante.fr



Mon Bilan Prévention



SAGE - FEMME

Votre rôle clé dans Mon Bilan Prévention

Mon Bilan Prévention est un moment d'échange dédié à la prévention. Il permet au bénéficiaire d'échanger avec un professionnel de santé, de comprendre et d'ajuster ses comportements, en tenant compte de son contexte de vie. 4 tranches d'âge sont concernées.

L'ensemble des informations
sont disponibles ici :



MON BILAN PRÉVENTION EN 4 ÉTAPES

Étape 1 : Repérer les risques individuels (à l'aide de l'auto-questionnaire et/ou des fiches d'aide au repérage des risques)

Étape 2 : Prioriser une ou deux thématiques.

Étape 3 : Rédiger avec le patient le Plan Personnalisé de Prévention (PPP).

Étape 4 : Orienter le bénéficiaire, si besoin, vers un parcours adapté et personnalisé : une cartographie nationale de l'offre de soin est disponible sur le site de [santé.fr](https://sante.fr).

COMMENT SE LANCER ?

Aucune formation complémentaire n'est obligatoire.

Plusieurs outils sont néanmoins à votre disposition : livret de présentation, fiches thématiques, [formation sur le site de l'EHESP](#).

Une cartographie des professionnels proposant Mon Bilan Prévention existe ([santé.fr](https://sante.fr)). Cependant ce référencement n'est pas obligatoire.

Mon Bilan Prévention est rémunéré 30€ (coté RDV).

Il ne peut faire l'objet d'aucun dépassement.

Dans le cas où un besoin est identifié, il est possible d'ajouter la facturation d'un acte complémentaire sans décote (consultation, frottis ou vaccination).

Pour toute question relative à Mon Bilan Prévention, n'hésitez pas à contacter l'ARS IDF :

ars-idf-mon-bilan-prevention@ars.sante.fr